

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du JEUDI 5 AVRIL 2018 à 14 H 00
Au palais de justice de Melun (S et M), 2, avenue du Général-Leclerc.

D'UNE MAISON D'HABITATION
à FONTAINE-FOURCHES (Seine-et-Marne)
5, rue Saint Martin

Composée de :
- séjour, deux chambres, couloir, salle d'eau, WC, cuisine ouverte sur salle à manger,
- étage : palier, deux chambres.
Surface habitable 158,63 m².
Grenier - Cave - Garage couvert en tôle - Auvent.
Cour et jardin.
Le tout cadastré section G n° 970 pour 8 a 51 ca et n° 971 pour 6 a 97 ca.

Mise à prix : 10 000 euros

À la requête de la CRCAM BRIE PICARDIE, 500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens cedex 3.

Visite : le mardi 27 mars 2018 de 10 h 00 à 11 h 00.

Renseignements :

- consultation du cahier des conditions de vente au greffe du tribunal de grande instance de Melun,
- par téléphone au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23,

- sur internet : www.licitor.com

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Melun.

Pour avis, (signé) D. NARDEUX.

Avis administratifs

7172275501 - AA

Révision Plan local d'urbanisme de Chevry-Cossigny

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2018/01/003-ST du 12 janvier 2018, le maire de Chevry-Cossigny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU.

L'enquête se déroule à la mairie principale de Chevry-Cossigny, sise 29, rue Charles-Pathé, durant 32 jours, du 19 février au 22 mars 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (plus d'informations sur le

site internet de la commune, rubrique «infos pratique & cadre de vie/urbanisme/enquête publique», ainsi que sur les panneaux d'affichage de la commune. L'adresse plu@chevry-cossigny.com est disponible pour l'envoi de vos éventuelles remarques sur le projet).

Par décision n° E17000123/77 du tribunal administratif de Melun en date du 12 décembre 2017, M. Jean-Luc BOISGONTIER est désigné comme commissaire enquêteur. Il vous recevra en mairie les :

- 19 février 2018 de 16 h 00 à 20 h 00,
- 24 février 2018 de 9 h 30 à 12 h 30,
- 2 mars 2018 de 17 h 00 à 21 h 00,
- 7 mars 2018 de 15 h 00 à 18 h 00,
- 10 mars 2018 de 9 h 30 à 12 h 30,
- 22 mars 2018 de 15 h 00 à 18 h 00.

Par arrêté n° 6-2018 du 2018, le maire de la commune de Fay-lès-Nemours a ordonné l'enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme.

A cet effet, M. Daniel LEBLANC, retraité, a été désigné président du tribunal administratif de Melun comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera de Fay-lès-Nemours, du mardi 13 au jeudi 15 avril 2018 aux jours et heures d'ouvertures suivants :
- mardi 13 h 30 à 18 h 00,
- mercredi 9 h 00 à 13 h 00,
- jeudi 9 h 00 à 13 h 00 et vendredi 9 h 00 à 13 h 00 à 18 h 00.

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur un poste informatique à la mairie, aux jours et heures d'ouvertures suivants :
- lundi 9 h 00 à 13 h 00,
- mardi 9 h 00 à 13 h 00,
- mercredi 9 h 00 à 13 h 00,
- jeudi 9 h 00 à 13 h 00.

- sur le site internet de la commune de Fay-lès-Nemours à l'adresse : www.fay-les-nemours.fr

Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public, aux dates suivantes :

- le vendredi 16 mars 2018 de 15 h 00 à 18 h 00,
- le jeudi 22 mars 2018 de 12 h 00 à 18 h 00,

- le mardi 3 avril 2018 de 18 h 00 à 21 h 00,
- le samedi 14 avril 2018 de 12 h 00 à 18 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées dans le registre d'enquête déposé à la mairie, ainsi que par l'intermédiaire de l'adresse électronique suivante : urbanisme.revision@chevry-cossigny.com

Elles peuvent également être envoyées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Jean-Luc BOISGONTIER, Commissaire enquêteur, 77167 Fay-lès-Nemours, 30, rue Charles-Pathé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie de Chevry-Cossigny et sur le site internet. L

LA RÉPUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE
LUNDI 19 FÉVRIER 2018
actu.fr/la-republique-de-seine-et-marne